

# Froide plaisanterie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 52

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222268>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le député est dans les automobiles. C'est pourquoi il a l'habitude d'aller rapidement. Et puis, il est souvent loin, la semaine est longue et sans doute que Madame...

Mais voici le docteur qui entre avec un bonsoir dans lequel il cherche à mettre de la cordialité pour en atténuer le ton bref. Le visage tout rasé du docteur ferait un singulier contraste avec celui de St-Pierre son patron. La partie commence aussitôt avec M. Paul, l'hôtelier, qui se dévoue sans doute pour faire compagnie. Il y a aussi un capitaine d'artillerie de l'armée fédérale dont le profil accentué est éclairé d'un œil foncé sous un sourcil noir. Il tape ses cartes d'un poing énergique qui révèle certainement un tempérament décidé. En face de lui, la figure ronde, rose et blanche, heureux d'avoir quitté son comptoir d'épicerie, Monsieur Louis — ils le nomment ainsi — joue d'une façon beaucoup plus posée, étant lui-même bien posé sur son siège qu'il ne quittera qu'à la dernière...

(Interruption momentanée du jeu : Madame vient appeler le docteur pour un cas urgent... le docteur est marié depuis quelque temps.) A ce moment entre un grand homme (c'est le cas de le dire) très droit et bien portant et que chacun salue avec respect : « Bonsoir, M. le Préfet ». Celui-ci s'installe au bout de la grande table où sont déjà les joueurs et partage trois décis avec le cordonnier du coin. Mais il repart peu après. Je pense qu'il n'aime pas s'attarder au café. Pourtant... un préfet. Enfin chacun est libre !

A l'autre extrémité de la table, un petit homme — oh ! petit comme Bonaparte sans doute — dont la figure digne conserve un air de jeunesse et de fraîcheur malgré l'apparition de cheveux blancs. Son grandson entre le pouce et l'index, le bras levé en équerre, il est entré à 20 h. 01 minute, juste le temps de descendre depuis son magasin « A la bonne montre » qu'il a quitté à 20 heures. C'est l'ancien syndic, me souffle la dame, mais on lui dit toujours « Monsieur le syndic ! » (Il paraît que dans cette commune il y a autant d'anciens syndics que d'anciens ministres en France.)

Il taquine un homme plus jeune, au visage brun et souriant qui, d'après les quelques mots que j'entends, a de la peine à faire choix d'une femme parmi les nombreuses jeunes filles qui seraient heureuses de lui donner leur cœur. Mais l'arrivée d'un nouveau personnage fait dévier la conversation... Ce dernier entre d'un air délié et salue chacun d'un air joyeux. C'est le syndic, le vrai. Je veux dire celui qui est en fonction actuellement et je comprends qu'il soit si gai : il occupe la place que l'autre n'a plus. Vie débordante chez lui... mélancolie chez l'ancien ? C'est égal, ils ont l'air bons amis à les voir parler avec tant d'animation. Je ne les entends pas ; ce sont sans doute des secrets d'Etat à moins qu'il ne s'agisse simplement de leurs souvenirs de mises de bois !

Et ainsi la soirée s'écoule dans le bruit des conversations, la fumée des cigares et le « clac » caractéristique des cartes abattues.

A 22 h. 01 minute, l'ancien syndic se lève, son cordial « bonsoir messieurs » retentit et le grandson toujours dans sa main gauche, il quitte la salle d'un pas sûr et digne. En le voyant s'en aller ainsi, je pense à notre pasteur quand il se dirige vers la chaire (seulement notre pasteur n'a pas de grandson à ce moment-là.)

Peu à peu la salle se vide ; je reste le dernier puis, après avoir dit bonsoir à Madame l'hôtelière, je regagne ma chambre avec l'impression que les gens de ce village ont l'air rudement bons. Sans doute qu'ils ont un syndic et des municipaux extra !

*Jaques Desbioles.*

**Toute chose a son bon côté.** — Un brave homme a laissé quelque part un bras dans un engrenage. Deux moutards le voient passer, et l'un s'écrie : — Ils ont de la chance, les enfants d'un manchot. — Pourquoi ça ? — Parce que pendant qu'y mange la soupe d'une main, y peut pas leur-z-y flanquer des gifles avec l'autre.

## SOCIÉTÉ DE JEUNESSE D'YVORNE

(Suite.)

Le vieux livre des procès-verbaux est couvert d'annotations et de signatures fleurant le bon temps des milices vaudoises. Un tel a fait suivre son nom de la mention « sergent des grenadiers » ; un autre, se déclare « sergent major des mousquetaires... de réserve ! Au coin d'un feuillet jauni cette suggestion piquante émise sans doute à propos d'une révision statutaire : « La société de jeunesse du village se compose des jeunes garçons adultes de 16 à 44 ans ! »

Les procès-verbaux de la « jeunesse » ne sont pas prolixes. Les secrétaires qui se sont succédé du 22 août 1863 au 5 mars 1892 ont, les uns et les autres, résumé en quelques lignes les nombreuses séances officielles de leur société. Il y est surtout question de nominations statutaires, d'administration, d'organisation de fêtes et de bals ainsi que de setiers de vin offerts « sans provocation ni contrainte » par ceux qui convoiaient en justes noces.

Quoi de plus laconique, par exemple, que ce premier verbal du 22 août 1863 !

« Sous la présidence du citoyen F. D.

« L'appel nominal n'a pas lieu.

« Un membre propose de boire dix pots de vin, ce qui est accepté à l'unanimité. »

« Ou celui du 26 septembre de la même année :

« Sous la présidence du citoyen F. D.

« Se présente le citoyen A. A. qui, pour les honoraires de son mariage a offert 25 francs et un setier de vin qu'il donne sans provocation ni contrainte mais uniquement par bonne amitié.

« Dans cette assemblée il a été décidé de danser demain soir 27 septembre et d'acheter 5 livres de poudre pour tirer aux honoraires du mariage du citoyen A. A. »

Voici quelques extraits qu'il nous a paru indiqué de faire paraître tant ils sont significatifs dans leur simplicité :

Du 6 janvier 1864

Dans cette assemblée, il est décidé de fêter le 2 février. Chaque membre qui ne participera pas à la fête sera tenu de payer l'amende fixée par le règlement, (70 centimes). Pleins-pouvoirs sont donnés aux citoyens F. D. et A. A. pour engager une musique de bal au prix de 80 francs.

Il a été bu 10 pots de vin au compte du 2 février.

Du 11 janvier 1864

La musique d'Aigle viendra jouer pendant 3 soirs au prix de fr. 100.—

De plus, il a été bu dans cette assemblée 20 pots.

Du 18 mars 1865

Présidence du citoyen A. A.

Il a été bu 20 pots aux honoraires de F. D. qui se marie. Nous buvons à sa santé le samedi soir 18 mars 1865. Buvons toujours !

Du 19 novembre 1865

Présidence du citoyen H. D.

Sont absents : 1. F. B., 2. E. A., 3. M. D., 4. D. G., 5. H. B., 6. D. P., mousquetaire, 7. Halte... front !

On a été chercher 10 pots qui restaient de l'offre faite par H. G. Les citoyens qui ne seront pas présents pour assister au reste en question n'auront rien. Nous qui sommes présents, nous pouvons boire un verre en chantant sans en laisser aux absents.

Du 17 avril 1866

Il est décidé d'acheter 6 livres de poudre pour tirer aux honoraires de la Municipalité.

Bu 4 pots.

Du 10 septembre 1866

Présidence du citoyen F. B.

L'assemblée est commandée pour 8 heures.

Tous sont présents.

Le citoyen J. membre de la société se marie sans offrir aucune reconnaissance à la jeunesse. Il est décidé de lui jouer au charivari immédiatement dès les 8 à 10 h. du soir.

Bu 3 bouteilles d'eau-de-vie.

Du 22 septembre 1866

Présidence du citoyen F. B.

Tous sont présents à l'assemblée convoquée pour 8 heures.

Se présente le citoyen J qui, pour arrêter le charivari offre 20 fr. qui sont acceptés de cette brave et honorable société de jeunesse.

Il a été bu 12 pots de vin sur ces terribles 20 francs.

Du 1er février 1867

Présidence du citoyen H. D.

Décidé de battre le réveil et de tirer le matin du 2 février à 4 heures. Il a été aussi décidé de boire 15 pots et il a été acheté 2 livres de poudre pour tirer le matin de cette vénérable fête.

Du 24 janvier 1868

Présidence du citoyen H. D.

Dans cette assemblée, il a été décidé de boire 30 bouteilles de vin de même qu'il en a été offert 20 par le citoyen P. L. desquelles 10 ont servi de déjeuner le matin d'après.

Il est acheté 3 l. de poudre et pour 20 centimes de « maiche ». Il a encore été décidé d'acheter une boîte en fer-blanc pour tenir la poudre au sec.

Du 24 octobre 1868

Sous la présidence du citoyen M. D.

Le citoyen W. F. fait offrir 2 setiers de vin et 50 fr. pour les honoraires de son mariage lequel les donne sans provocation ni contrainte mais uniquement par bonne amitié.

Du 24 février 1869

Sous la présidence du citoyen F. D.

Le boursier ayant réglé les comptes dûs jusqu'à ce jour, chacun doit payer pour sa part fr. 1.30. Avis aux amateurs.

Du 1er février 1872

Présidence du citoyen H. M.

Tous sont présents.

Il a été décidé, pour renouveler la fête du 1er février de « bâtre le réveil et de tirer du canon et d'acheter » 3 livres de poudre et pour 20 centimes de « maiche ».

Il a été « bût » 17 pots de vin et une chopine d'eau-de-vie. (A suivre.)

## FROIDE PLAISANTERIE

**D**ANS une ruelle étroite, au deuxième étage, dans une modeste chambre, un ingénieur électricien, en mal d'invention, était assis à sa table de travail. Il alignait des chiffres, vérifiait des calculs, supputait en rêve des bénéfices quand la sonnerie du téléphone retentit.

— Voilà, fait-il.

— Allo ! répond une voix, vous êtes bien M. X. ? Pourquoi mâchez-vous votre cigare ?

Notre homme étonné, se sépare de son havane.

— Non ! non, reprenez votre cigare, reproduisez la voix du téléphone. Pourquoi le mettre sur le cendrier.

— Diable ! murmure notre ingénieur, de plus en plus stupéfait ! Et, reculant un peu, il presse sa moustache d'un geste interloqué.

— Ne reculez pas ainsi, on ne vous entendra plus, et surtout ne taquez pas votre moustache.

M. X. laisse tomber sa main.

— Mais, mais ! crie-t-il dans le téléphone, qu'est-ce que vous faites ? Comment savez-vous ce que je fais de ma main et de mon cigare ?

— Cela m'est facile. Ajustez donc votre cravate, elle est toute de travers. J'ai inventé un appareil qui me permet de voir, tout en téléphonant. Je vous le dis parce que je n'ai pas les moyens d'exploiter mon invention moi-même. Il faut que vous la lanciez. Part à deux.

Médusé, M. X. reste indécis devant une telle merveille.

Il envisage les commandes, les applications de toutes sortes, privées, publiques, les changements importants, prodigieux apportés à sa pauvre petite existence. Il entrevoit une pluie de millions !

Il se tourne vers la fenêtre et alors, de l'autre côté de la rue, il distingue dans la maison d'en face, plusieurs de ses amis en train de le regarder. L'un d'eux tient un cornet de téléphone. Les autres éclatent de rire à l'aspect de sa mine interloquée.

Alors, seulement, il comprend le mécanisme de l'appareil.